



DÉLIVRANCE D'UN TITRE POUR L'OCCUPATION DE DEUX PONTONS DANS LA ZONE DE PLAISANCE

Organisme public gestionnaire : GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE (GPM – Guyane)
Zone de Dégrad des Cannes, 97354 Rémire-Montjoly,

Objet du présent avis : Le Grand Port Maritime de la Guyane a été sollicité par un opérateur économique afin d'exercer une activité commerciale au départ de la zone de plaisance.

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public une manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tous les tiers, susceptibles d'être intéressés par l'occupation de ce site relevant du domaine public de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Nature de l'activité proposée par l'opérateur : Une activité commerciale compatible avec le transport de passagers à partir de la zone de plaisance.

Surface sollicitée : La surface sollicitée par l'opérateur est de deux emplacements identifiés sur le ponton Est bâbord extérieur d'une longueur de 14 mètres linéaires chacun, détaillé dans le plan annexé ci-après. L'accès et l'usage du ponton principal jusqu'au ponton Est concerné.

Durée de l'occupation envisagée : La durée du titre serait de trois ans.

Il est également porté à la connaissance des intéressés que la marina devra faire l'objet prochainement d'une reconversion et du transfert de ses activités de plaisance conformément à la délibération du Conseil de Surveillance en date du 7 juin 2017.

Forme juridique envisagée pour l'occupation : Convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public non constitutive de droits réels.

Documents disponibles relatifs aux caractéristiques de l'emplacement :

- Plan de l'emplacement
- Règlement applicable aux occupants des pontons

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se faire connaître avant le 16 septembre 2020 auprès de Me Juraver Anouck à l'adresse suivante anouck.juraver@ey-avocats.com.